

Objectif(s) de la formation

- Comprendre les principes fondamentaux régissant cette activité
- Acquérir les connaissances générales sur les bonnes pratiques de l'activité
- Initier à la rédaction d'un mandat en transaction

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas-pratiques

Contact

AAMTI FORMATION

01 46 22 52 20

af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 jour (8h) - 9h/13h-14h/18h

Date(s) de la formation

Vendredi 26 Septembre 2025

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris

* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s)

Maître Michel VAUTHIER

Avocat au Barreau de Paris, Président d'AAMTI FORMATION

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Matinée : 9h00 - 13h00

- Histoire de la création de ce nouveau champ d'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- La déontologie
- Le champ d'activité
- Les conditions d'exercice de l'activité

Déjeuner : 13h00 - 14h00

Après-midi : 14h00 - 18h00

- Les règles de lutte contre le blanchiment
- Les contraintes légales et matérielles
- Le positionnement et l'image de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- Le réseau de la transaction immobilière : forces et faiblesses de l'avocat mandataire en transactions au regard des autres acteurs du marché
- Les conditions du développement de l'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
 - Le dossier de mandat en transaction immobilière
 - Réussir les premières étapes
 - Le mandat de l'avocat mandataire en transaction
 - Conseils théoriques et pratiques de développement de l'activité

A l'issue de cette formation, les participants sont en mesure de décrire les aspects déontologiques, juridiques et pratiques ainsi que la notion accessoire de l'activité ; d'exposer ce qui constitue la plus-value de l'intervention de l'avocat dans la transaction immobilière ainsi que de rédiger un mandat en transaction immobilière au regard des règles en vigueur de la profession dans le cadre spécifique de cette activité.

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI 414.00 € TTC

(345,00€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 511,00 € TTC

(425,83€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 8h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC
Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17